

Le Devoir

Montréal 

## **AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

---

**Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 26 novembre 2015, a adopté le règlement suivant :**

**RCG 15-081      Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)**

L'objet de ce règlement est de définir les nouvelles limites des écoterritoires énumérés à l'annexe de ce décret et d'exclure les terrains n'ayant aucun intérêt écologique.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 3 mai 2016. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)

Montréal, le 6 mai 2016

Le greffier de la Ville,  
M<sup>e</sup> Yves Saindon

Le Devoir